

N°10

CAHIER
DES
FINANCES LOCALES

COMMENT LES COMMUNES
WALLONNES
ONT-ELLES INTÉGRÉ AU 20 JUILLET
2022 LES EFFETS DE LA HAUSSE
DE L'INFLATION DANS LEURS
MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ?

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stéphane MARNETTE, Directeur général a.i.
SPW Intérieur et Action sociale

AUTEURS

Nicolas BEDNAR, attaché
SPW Intérieur et Action sociale
Département des Finances locales
Direction des Ressources financières

RELECTURE

Direction des Ressources financières

Les membres du comité de relecture ne sont responsables ni personnellement ni fonctionnellement de l'ensemble des développements et conclusions de la présente publication.

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Mélissa BOLAND, graduée
SPW Intérieur et Action sociale
Direction Fonctionnelle et d'Appui
Cellule communication

Août 2022

Numéro de dépôt légal : D/2022/11802/90

ISSN : 2736-6677 (P) - 2736-6685 (N)

ISBN : 978-2-8056-0426-3

La collection

CAHIER DES FINANCES LOCALES

est une publication du

DÉPARTEMENT DES FINANCES LOCALES

Service public de Wallonie (SPW)
Intérieur et Action sociale
Département des Finances locales
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B – 5100 Namur

CAHIER DES FINANCES LOCALES N°10



COMMENT LES COMMUNES WALLONNES
ONT-ELLES INTÉGRÉ AU 20 JUILLET 2022 LES
EFFETS DE LA HAUSSE DE L'INFLATION DANS
LEURS MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ?




Table des matières

Introduction	5
1. Evolution du cadre macroéconomique	6
2. Les modifications budgétaires	8
3. Modifications à l'exercice propre du service ordinaire	9
3.1. Ajustement des recettes	9
3.2. Ajustement des dépenses	10
4. Les modifications budgétaires au service extraordinaire	12
Conclusion	14
Sources	15
Annexe I : Recettes des communes wallonnes au budget initial 2022, exercice propre, service ordinaire	16
Annexe II : Modifications budgétaires 2022, recettes par groupe économique	17
Annexe III : Modifications budgétaires 2022, dépenses par groupe fonctionnel	22

Introduction

Les finances des communes de la Région wallonne déjà mises à l'épreuve ces dernières années du fait de différentes réformes prises à d'autres niveaux de pouvoirs (pensions, tax-shift, zones de secours, compensations fiscales, ...), de la crise covid-19 et des inondations de juillet 2021, font face maintenant aux conséquences socio-économiques de la hausse substantielle de l'inflation et des multiples dépassements de l'indice-pivot.

En juin 2022, Belfius publiait une étude¹ qui évaluait à 195 millions euros la détérioration du solde à l'exercice propre des communes wallonnes, à politiques inchangées, à la suite de la hausse généralisée des prix et en particulier des coûts de l'énergie et des indexations salariales.

En juillet l'UVCW² résumait dans un article les impacts de l'inflation sur les différents postes de recettes et de dépenses

Les effets réels au niveau budgétaire de cette hausse de prix ne pourront être analysés complètement que lors de la reddition des comptes 2022 des communes, soit en juillet 2023. Néanmoins, les communes peuvent déjà intégrer certains éléments en procédant à des ajustements budgétaires. Ce cahier étudie la manière dont les communes wallonnes ont appréhendé ce choc inflatoire au travers de leurs modifications budgétaires.

1 Belfius – Etude finances locales 2022 – Crise énergétique et inflation : un choc financier plus intense que celui du Covid-19 - 10 juin 2022.

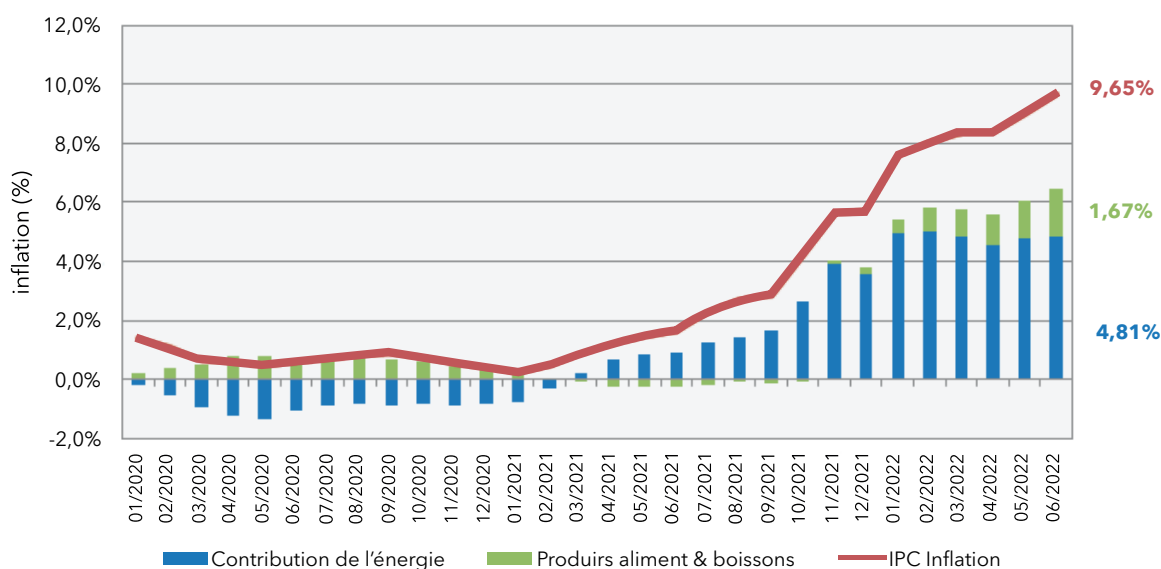
2 [Inflation et budgets communaux : explosion des dépenses, recettes à la traîne et équilibre budgétaire en péril \(uvcw.be\)](https://www.uvcw.be/fr/actualites/actualites-2022/inflation-et-budgets-communaux-explosion-des-depenses-recettes-a-la-traîne-et-équilibre-budgétaire-en-péril)

1. Évolution du cadre macroéconomique

A la fin de l'année 2021, lors de la confection des budgets 2022, les communes wallonnes tablaient sur des prévisions d'inflation de l'ordre de 2,1% pour l'année 2022. En février, le bureau du plan revoyait les prévisions à la hausse à 5,5%, puis 8,1% en juin et 8,5% en juillet consécutivement à la flambée des produits énergétiques. Statbel³ estimait que fin juin 2022, l'inflation était de 9,65% par rapport à juin 2021 et que la moitié de l'inflation était expliquée par l'évolution des prix énergétiques.

Figure 1 : Statbel, contribution de l'énergie à l'inflation, 29 juin 2022.

Contribution de l'énergie à l'inflation



Les dépenses de fonctionnement des pouvoirs locaux prennent ainsi de plein fouet ce renchérissement énergétique.

En parallèle, alors qu'en septembre 2021, le bureau du plan prévoyait un dépassement de l'indice pivot en juin 2022⁴, ce même indice a été dépassé en décembre 2021, février 2022, avril 2022, en juillet 2022⁵ et devrait encore l'être en décembre 2022 ainsi qu'en mars 2023. Ce qui donnerait 7 dépassements entre août 2021 et mars 2023 ! La facture est lourde pour les employeurs pour qui chaque dépassement représente une augmentation salariale de 2% des frais de personnel.

3 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation>

4 L'indice ayant été dépassé en août 2021.

5 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation#news>

Tableau 1 : Prévisions macro-économiques du bureau fédéral du plan.

	Budget économique 09 septembre 2021	Budget économique 17 février 2022	Prévisions mensuelles 05 juillet 2022
PIB	3%	3%	
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,10%	5,50%	8,50%
Indice santé (IS)	2,10%	5,40%	8%
Dépassement indice pivot	Août 2021 Juin 2022*	Août 2021 Décembre 2021 Février 2022 Octobre 2022*	Août 2021 Décembre 2021 Février 2022 Avril 2022 Juillet 2022* Décembre 2022** Mars 2023**

Sources : bureau du plan.

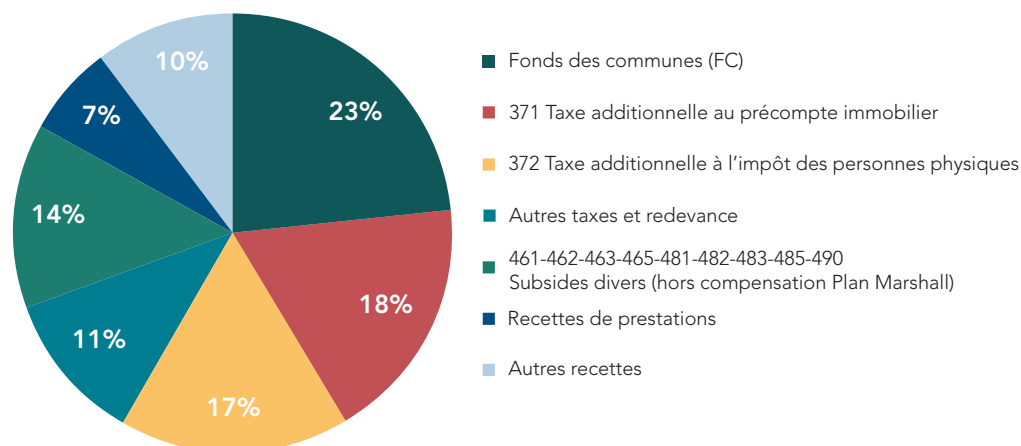
* Sur la base des données Statbel au 28/07, le dépassement a eu lieu en juillet 2022 ** prévision.

Si les dépenses sont directement impactées par l'inflation, les recettes le sont également mais souvent avec un décalage de quelques mois voire de plusieurs années.

Ainsi si l'on prend les principales recettes des communes wallonnes à l'initial 2022 (chiffres absolus avec détail des codes économiques en annexe I), les additionnels au précompte immobilier sont calculés sur le revenu cadastral qui est indexé avec un an de retard, les additionnels à l'IPP n'intégreront les effets de l'inflation que sur les revenus de l'année 2022 soit à l'exercice d'imposition 2023 et le fonds des communes, s'il suit bien l'inflation de l'année, a été calculé au départ des paramètres ayant servi à la confection du budget initial de la Région soit une inflation de 2,10%). Les autres taxes sont bien souvent indexées, dans le respect des recommandations de la circulaire budgétaire au pro rata de l'évolution des prix de l'année précédente et les montants des subsides ne sont pas souvent adaptés l'année en cours⁶ voire parfois ne le sont pas du tout.

Figure 2 : Part des différentes recettes des communes wallonne au budget initial 2022.

Principales recettes des communes wallonnes au budget initial 2022, service ordinaire, exercice propre



⁶ C'est le cas notamment des subsides APE qui n'intégreront qu'en 2023 l'inflation 2022.

L'étude de Belfius et l'article de l'UVCW mentionnés supra présentent plus en détail l'évolution des postes de recettes et dépenses en lien avec l'inflation.

L'objet de ce cahier n'est pas de refaire cet exercice, mais de voir dans quelle mesure les communes wallonnes ont intégré en juillet 2022 les effets attendus de la crise dans leurs modifications budgétaires.

2. Les modifications budgétaires

Au 20 juillet 2022, 220 conseils communaux avaient voté au moins une modification budgétaire et parmi ceux-ci 31 en avaient voté deux. La majeure partie de ces modifications prennent place entre fin mai et le 20 juillet juste avant les départs en vacances mais à une période où l'année est assez avancée pour avoir une vision raisonnable de l'évolution de la situation budgétaire.

Tableau 2 : Date des modifications budgétaires (MB).

Date	MB1	MB2	MB3	Total	Part des communes ayant voté au moins une MB
Au 31 mai 2022	85	5	0	90	35.6%
Au 30 juin 2022	158	23	0	181	71.5%
Au 20 juillet 2022	189	31	0	220	87%

Sources : budgets communes wallonnes.

Le vote d'une modification budgétaire n'est pas une exception de l'année 2022 mais est un gage de bonne gestion et permet d'affiner la feuille de route budgétaire des politiques communales pour la suite de l'année.

Ces trois dernières années, à l'exercice propre, les montants des modifications budgétaires ont oscillé entre 1 et 2% du budget avec des évolutions assez semblables en recettes et dépenses pour ce qui concerne le service ordinaire. Les effets de la crise covid semblent ainsi avoir finalement peu été pris en compte dans les budgets ajusté 2020⁷ et 2021. Il en est de même pour l'impact des inondations en 2021.

Tableau 3 : Comparaison budget initial et budget final, service ordinaire, exercice propre, communes wallonnes.

	Initial DO	Ajusté DO	Différence	Initial RO	Ajusté RO	Différence
2019	5 257 578 556	5 311 744 389	1%	5 304 948 188	5 366 413 954	1.2%
2020	5 354 263 489	5 405 624 650	1%	5 416 402 285	5 461 399 990	0.8%
2021	5 473 621 995	5 578 584 916	1.9%	5 530 880 665	5 639 136 980	2%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.

⁷ Au final, les comptes 2019 ont enregistré des dépenses et recettes à l'exercice propre du service ordinaire inférieures à celles de l'ajusté dans une ampleur de respectivement 1,1% et 2%.

Les variations au service extraordinaire ont été plus sensibles du fait de la plus grande incertitude pesant sur les dépenses d'investissements.

Tableau 4 : Comparaison budget initial et budget final, service extraordinaire, exercice propre, communes wallonnes.

	Initial DE	Ajusté DE	Différence	Initial RE	Ajusté RE	Différence
2019	1 709 811 399	1 813 877 816	6.1%	1 568 258 388	1 890 405 520	20.5%
2020	2 187 464 847	2 086 016 493	-4.6%	1 870 327 202	1 917 700 038	2.5%
2021	2 367 213 486	2 485 648 561	5%	1 984 586 686	2 230 942 050	12.4%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.

3. Modifications à l'exercice propre du service ordinaire

3.1. Ajustement des recettes

Au 20 juillet 2022, les recettes à l'exercice propre du service ordinaire ont été ajustées de l'ordre de 2,5 % par rapport au budget initial, ce qui reste dans la lignée des années précédentes et s'explique en partie par l'indexation du fonds des communes, mais aussi et principalement par l'utilisation de provisions. Si on analyse uniquement les budgets des communes ayant introduit une modification budgétaire, la hausse est un peu plus marquée à 3,1%. Sans tenir compte de l'utilisation des provisions la hausse est plus limitée et s'inscrit à respectivement 1,5% et 1,8% selon que l'on prenne en compte toutes les communes ou seulement celles ayant procédé à une modification budgétaire.

Les recettes ordinaires de prestations (ROP) s'inscrivent à la baisse à la suite de la diminution des « crédits spécial de recettes ». Les recettes ordinaires de transferts (ROT) enregistrent une légère hausse de 1,7% poussés par l'augmentation du fonds des communes (+2.9%) et des subsides divers (+3,3%) alors que le montant des taxes et redevances n'évolue quasiment pas. Les recettes ordinaires de dettes (ROD) sont à la hausse de 2,1% du fait de la hausse de 12,9% des recettes d'intérêt. Les participations aux bénéfiques d'exploitation des entreprises publiques augmentent de 2%, poussés à la hausse par les dividendes des régies communales (+30,8%) mais freinés par la baisse des dividendes du secteur télédistribution (-15,5%).

Tableau 5 : Recettes ordinaires, exercice propre, variation entre le budget initial et les modifications budgétaires 2022 au 20 juillet 2022.

	Toutes les communes			Communes ayant procédé à des modifications budgétaires		
	Initial 2022	MB 2022	Variation	Initial 2022	MB 2022	Variation
ROP	388 648 594	385 275 769	-0,9%	322 783 751	319 410 926	-1,0%
ROT	5 065 308 781	5 150 183 687	1,7%	4 155 985 094	4 240 860 000	2,0%
ROD	91 111 042	92 980 020	2,1%	79 055 163	80 924 140	2,4%
Utilisation de provisions	285 214 330	350 052 828	22,7%	183 747 509	248 586 006	35,3%
	-					
RO propres	5 830 282 748	5 978 492 305	2,5%	4 741 571 516	4 889 781 073	3,1%
RO propre hors provisions	5 545 068 418	5 628 439 477	1,5%	4 557 824 007	4 641 195 066	1,8%
pm utilisation de réserves	16 312 182	17 777 696	9,0%	15 281 938	16 747 453	9,6%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.

Les tableaux détaillés par code économique et ou fonctionnel se trouvent à l'annexe II.

A ce stade, les communes n'ont donc pas modifié plus que d'habitude l'évaluation de leurs recettes dans leurs modifications budgétaires à l'exception de l'utilisation des provisions.

En regardant à l'exercice global, on remarque que dans le même mouvement d'utilisation des bas de laine des communes, les prévisions d'utilisation des réserves ont augmenté de 9% entre l'initial et les modifications budgétaires au 20 juillet 2022.

3.2. Ajustement des dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses ordinaires à l'exercice propre ont été ajustées à la hausse, mais dans une ampleur à peine plus élevée que les années antérieures et dans une proportion bien moindre que ce à quoi on aurait pu s'attendre au vu des crises actuelles. La hausse est de 2,8% si on prend toutes les communes et de 3,4% si on se limite aux communes ayant procédé à des modifications budgétaires. La hausse principale vient toutefois de la constitution de réserves qui explose de respectivement 128,6% et 167,5%.

Au 20 juillet 2022, les dépenses ordinaires de personnel (DOP) n'avait fait l'objet que de modifications de l'ordre de 2,1% alors qu'on attend 4 sauts d'index sur l'année contre un seul prévu au moment de la confection des budgets initiaux. Les dépenses ordinaires de fonctionnement (DOF) s'inscrivent en hausse plus marquée mais sans proportion avec l'évolution récente des coûts énergétiques. Les dépenses ordinaires

de transferts (DOT) augmentent de manière modérée et sans différence marquée entre les secteurs (CPAS, Police, Zones de secours). Les dépenses ordinaires de dette (DOD) restent inchangées.

Tableau 6 : Dépenses ordinaires, exercice propre, variation entre le budget initial et les modifications budgétaires 2022 au 20 juillet 2022.

	Toutes les communes			Communes ayant procédé à des modifications budgétaires		
	Initial 2022	MB 2022	Variation	Initial 2022	MB 2022	Variation
DOP	2 366 022 010	2 414 929 212	2,1%	1 928 260 524	1 977 167 725	2,5%
DOF	926 166 817	975 973 011	5,4%	758 779 718	808 585 912	6,6%
DOT	1 759 017 321	1 787 537 242	1,6%	1 451 129 504	1 479 649 425	2,0%
DOD	675 464 821	675 876 081	0,1%	513 617 580	514 028 840	0,1%
Constitution de provisions	25 488 817	58 273 312	128,6%	19 578 215	52 362 711	167,5%
DO propres	5 752 159 786	5 912 588 857	2,8%	4 671 365 540	4 831 794 612	3,4%
DO propre hors provisions	5 726 670 969	5 854 315 545	2,2%	4 651 787 325	4 779 431 901	2,7%
p.m. mise en réserves	132 491 924	211 049 915	59,3%	115 580 877	194 138 869	68,0%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.

Un tableau détaillé des dépenses par fonction se trouve à l'annexe III.

Nous pouvons tirer ici une conclusion similaire à celle de la section précédente : les communes n'ont pas modifié plus que d'habitude l'évaluation de leurs dépenses dans leurs modifications budgétaires à l'exception de l'utilisation des provisions.

En regardant à l'exercice global, on remarque que dans le même mouvement, les prévisions de constitution des réserves ont augmenté de 59% entre l'initial et les modifications budgétaires au 20 juillet 2022.

Enfin, si les modifications tant en recettes qu'en dépenses sont, à ce stade, d'une amplitude moins importante que ce à quoi l'on pourrait s'attendre, les mouvements en dépenses sont plus importants ce qui engendre une dégradation des soldes budgétaires estimés.



Tableau 7 : Solde budgétaire, exercice propre, variation entre le budget initial et les modifications budgétaires 2022 au 20 juillet 2022.

	Toutes les communes			Communes ayant procédé à des modifications budgétaires		
	Initial 2022	MB 2022	Variation	Initial 2022	MB 2022	Variation
RO propres	5 830 282 748	5 978 492 305	2,5%	4 741 571 516	4 889 781 073	3,1%
DO propres	5 752 159 786	5 912 588 857	2,8%	4 671 365 540	4 831 794 612	3,4%
Solde budgétaire	78 122 962	65 903 447	-15,6%	70 205 976	57 986 461	-17,4%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.

4. Les modifications budgétaires au service extraordinaire

Nous avons vu que les modifications au service extraordinaire étaient d'une ampleur plus importante du fait de la plus grande difficulté de prévoir les dépenses d'investissements. Les modifications budgétaires 2022 arrêtées au 20 juillet 2022 ne font pas exception à la règle. Les recettes attendues sont revues à la hausse de 26,8% alors que les dépenses évoluent dans une moindre proportion de 17,6%

A priori, on pourrait penser que les investissements pourraient pâtir de la crise actuelle et du renchérissement des matières premières. Ce n'est toutefois pas ce qui transparaît à ce stade dans les modifications budgétaires. Les dépenses d'investissement prévues y sont en effet à la hausse de 10%.

Tableau 8 : Service extraordinaire, exercice propre 2022.

	Toutes les communes			Communes ayant procédé à des modifications budgétaires		
	Initial 2022	MB 2022	Variation	Initial 2022	MB 2022	Variation
RET	814 775 020	1 033 491 942	26,8%	659 204 840	877 921 762	33,2%
REI	68 746 141	83 447 971	21,4%	60 233 538	74 935 368	24,4%
RED	1 666 682 808	1 960 817 069	17,6%	1 437 757 352	1 731 891 612	20,5%
Utilisation de provisions	-	50 000		-	50 000	
	-					
RE propre	2 550 203 968	3 077 806 981	20,7%	2 157 195 729	2 684 798 741	24,5%
Pm utilisation de réserves	538 889 604	705 820 843	31,0%	468 641 292	635 572 531	35,6%
	-					
DET	65 152 903	72 685 966	11,6%	52 217 144	59 750 208	14,4%
DEI	2 547 155 770	2 803 552 649	10,1%	2 268 513 861	2 524 910 740	11,3%
DED	50 229 017	58 685 281	16,8%	46 957 818	55 414 083	18,0%
Constitution de provisions	196 835 592	222 495 097	13,0%	118 029 818	143 689 323	21,7%
	-					
DE propre	2 859 373 282	3 157 418 993	10,4%	2 485 718 642	2 783 764 353	12,0%
	-					
Pm mise en réserves	188 267 151	398 175 502	111,5%	107 642 305	317 550 656	195,0%
	-					
Solde budgétaire propre	- 309 169 313	- 79 612 012	-74,2%	- 328 522 913	- 98 965 612	-69,9%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.

Par ailleurs, et comme pour le service ordinaire, les mouvements principaux se situent au niveau des provisions et des réserves.



Conclusion

La hausse des coûts de l'énergie et la multiplication des sauts d'index en 2022 vont avoir un impact non négligeable sur la situation financière des communes wallonnes.

Néanmoins, à la veille des vacances politiques, les conseils communaux n'ont pas encore intégré ces éléments dans leurs modifications budgétaires si ce n'est via la mise en mouvement des provisions et réserves : via leur utilisation pour certaines communes ou leur reconstitution pour d'autres.

Il est donc à prévoir que de nouvelles et nombreuses modifications budgétaires interviendront en septembre lors de la rentrée politique.

Sources

Belfius – Etude finances locales 2022 – Crise énergétique et inflation : un choc financier plus intense que celui du Covid-19 - 10 juin 2022.

Budgets initiaux des communes wallonnes pour l'année 2022.

Modifications budgétaires des communes wallonnes pour l'année 2022, arrêtées au 20 juillet 2022.

Statbel, évolution des prix à la consommation, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation>.

Van Overmeire, K., « Inflation et budgets communaux : explosion des dépenses, recettes à la traîne et équilibre budgétaire en péril », UVCW, 14 juillet 2022, [Inflation et budgets communaux : explosion des dépenses, recettes à la traîne et équilibre budgétaire en péril \(uvcw.be\)](#)

Annexe I : Recettes des communes wallonnes au budget initial 2022, exercice propre, service ordinaire

Tableau 9 : Principales recettes des communes wallonnes au budget initial 2022, service ordinaire, exercice propre.

Recettes ordinaires exercice propre	5 830 282 748	100,0%
Fonds des communes (FC)	1 366 489 102	23,4%
Taxe additionnelle au précompte immobilier	1 054 346 147	18,1%
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	989 288 450	17,0%
Autres taxes et redevance	650 396 521	11,2%
461-462-463-465-481-482-483-485-490 Subsidés divers *	784 684 642	13,5%
Recettes de prestations	388 648 594	6,7%
Autres recettes	596 429 293	10,2%

Sources : budgets 2022 des communes wallonnes * hors compensation Plan Marshall (78.760.350 euros) qui se trouve dans les « autres taxes et redevances ».

Eco1	Eco2	Libelle
461	01	Contributions de l'autorité supérieure dans les traitements du personnel enseignant
462	01	Contributions de l'autorité supérieure dans les charges de pension du personnel enseignant
463	01	Contributions de l'autorité supérieure dans les frais de fonctionnement de l'enseignement
463	02	Contributions de l'autorité supérieure pour les fournitures classiques
465	01	Contributions de l'autorité supérieure dans les frais de fonctionnement
465	02	Contributions de l'autorité supérieure dans les frais de personnel
465	03	Contributions de l'autorité supérieure dans la délivrance de permis de conduire
465	04	Contributions de l'autorité supérieure dans les frais de recensements divers
465	05	Contributions de l'autorité supérieure pour le personnel contractuel subsidié
465	06	Contributions de l'autorité supérieure dans les charges de traitements du personnel détaché
465	48	Autres contributions spécifiques de l'autorité supérieure
481	01	Contributions des autres pouvoirs publics dans les traitements du personnel enseignant
482	01	Contributions des autres pouvoirs publics dans les pensions des enseignants
483	01	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement de l'enseignement
485	01	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement de l'enseignement
485	02	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel
485	06	Contributions des autres pouvoirs publics dans les charges de traitement du personnel détaché
485	48	Contributions des autres pouvoirs publics à des fins spécifiques
490	01	Contributions pour les traitements de l'enseignement libre

Annexe II : Modifications budgétaires 2022, recettes par groupe économique

Tableau 10 : détail des recettes ordinaires de prestation (ROP) par code fonctionnel.

	Toutes les communes			Communes ayant procédé à des modifications budgétaires		
	Initial 2022	MB 2022	Variation	Initial 2022	MB 2022	Variation
ROP	388 648 594	385 275 769	-0,9%	322 783 751	319 410 926	-1,0%
09 Recettes et dépenses générales	37 045 484	25 689 791	-30,7%	31 535 988	20 180 294	-30,7%
029 Fonds	-	-		-	-	
049 Impôts et redevances	288 815	288 315	-0,2%	267 945	267 445	-0,2%
123 Administration générale	16 507 186	16 834 914	2,0%	11 971 113	12 298 840	1,9%
Autre	45 438 442	46 135 295	1,5%	36 869 725	37 566 578	1,5%
369 Pompiers	5 603 326	88 948 315	-10,4%	5 151 530	7 801 558	47,2%
399 Justice-Police	1 004 878	8 253 354	47,3%	861 250	887 608	2,6%
499 Communication Voirie Cours d'eau	7 201 481	1 031 236	2,6%	6 355 915	6 722 618	5,1%
599-699 Economie	121 762 954	7 568 184	5,1%	104 731 086	107 506 841	2,2%
729-759 Enseignement	25 380 814	124 538 709	2,3%	22 986 917	23 722 486	2,8%
767-799 Culture, loisirs, cultes	25 217 432	26 116 383	2,9%	21 990 055	22 345 786	0,3%
839-859 Politiques sociales et emploi	25 978 385	25 573 163	1,4%	20 591 778	20 354 430	-1,2%
872-879 Hygiène Environnement Santé publique	67 163 382	25 741 037	-0,9%	50 503 047	50 701 006	0,3%
939 Logement urbanisme	10 056 015	67 361 342	0,3%	8 967 404	9 055 435	0,9%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.

Tableau 11 : détail des recettes ordinaires de transferts par code économique.

	Toutes les communes			Communes ayant procédé à des modifications budgétaires		
	Initial 2022	MB 2022	Variation	Initial 2022	MB 2022	Variation
ROT	5 065 308 781	5 150 183 687	1,7%	4 155 985 094	4 240 860 000	
Fonds des communes (FC)	1 366 489 102	1 405 598 251	2,9%	1 114 894 574	1 154 003 723	3,5%
Namur capitale	6 167 060	6 467 000	4,9%	6 167 060	6 467 000	4,9%
Taxes et redevances (T&R)(fct 040)	2 694 085 981	2 733 455 579	1,5%	2 264 441 375	2 303 810 972	1,7%
travailleurs Lux (fct 00)	40 869 968	42 000 257	2,8%	37 455 647	38 585 935	3,0%
remb charges	123 092 135	123 520 570	0,3%	62 489 056	62 917 492	0,7%
remb emprunt	27 904 620	27 975 733	0,3%	23 437 063	23 508 176	0,3%
461-462-463-465-481-482-483-485-490	705 924 292	730 697 953	3,3%	424 801 001	449 574 662	5,8%
Subsides divers hors plan Marshall (fct 040)						
050 assurances	16 138 398	16 988 089	5,3%	11 642 124	12 491 815	7,3%
Autres ROT	84 637 225	64 791 273	-23,4%	210 657 194	189 500 225	-10,0%
<hr/>						
Détail des Taxes et redevance y compris 466-09	2 726 672 779	2 739 026 628	0,5%	2 291 457 124	2 303 810 972	0,5%
361 Taxes sur les prestations administratives	26 929 197	27 317 504	1,4%	22 065 139	22 453 446	1,8%
362 Taxes de remboursement	1 839 072	1 944 976	5,8%	1 340 977	1 446 881	7,9%
363 Taxes sur prestations d'hygiène publique	296 234 688	297 035 564	0,3%	250 236 279	251 037 155	0,3%
364 Taxes sur les entreprises industrielles	107 027 539	107 224 320	0,2%	83 668 193	83 864 974	0,2%
365 Taxes sur les spectacles	5 657 662	5 722 662	1,1%	3 859 192	3 924 192	1,7%
366 Taxes et redevances sur l'occupation du domaine public	33 606 804	34 157 541	1,6%	21 810 231	22 360 969	2,5%
367 Taxes sur le patrimoine	46 260 031	46 476 474	0,5%	38 578 454	38 794 896	0,6%
368 Autres taxes	406 722	405 636	-0,3%	359 239	358 152	-0,3%

371 Taxe additionnelle au précompte immobilier	1 054 346 147	1 062 201 297	0,7%	879 369 639	887 224 790	0,9%
465-48 Compensation Pri plan Marshall (fonction 40)	78 760 350	78 833 816	0,1%	67 921 491	67 994 957	0,1%
466-09 Compensation forfaitarisation Pri et main morte (025)	32 641 662	32 696 654	0,2%	27 039 613	27 094 605	0,2%
372 Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	989 288 450	990 661 053	0,1%	849 055 768	850 428 372	0,2%
373 Taxes additionnelles sur les automobiles	53 330 636	54 005 310	1,3%	45 809 090	46 483 765	1,5%
374-377 Autres taxes additionnelles	343 820	343 820	0,0%	343 820	343 820	0,0%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.



Tableau 12 : détail des recettes ordinaires de transferts par code fonctionnel.

	Toutes les communes			Communes ayant procédé à des modifications budgétaires		
	Initial 2022	MB 2022	Variation	Initial 2022	MB 2022	Variation
ROD	91 111 042	92 980 020	2,1%	79 055 163	80 924 140	2,4%
260-269 intérêts	2 199 429	2 482 579	12,9%	1 899 491	2 182 641	14,9%
Intérêts créditeurs 'titres'	457 442	457 442	0,0%	434 203	434 203	0,0%
remboursements intérêt emprunt à charge de tiers	511 507	512 257	0,1%	425 296	426 047	0,2%
Intérêts créditeurs	653 181	750 815	14,9%	532 264	629 897	18,3%
Intérêts créditeurs de retard sur créances	449 576	529 806	17,8%	380 006	460 236	21,1%
autres intérêts	127 722	232 259	81,8%	127 722	232 259	81,8%
27 Participations aux bénéfices d'exploitation des entreprises publiques	84 333 048	85 985 666	2,0%	73 812 641	75 465 259	2,2%
271 dividende régies communales	4 624 433	6 050 956	30,8%	4 609 433	6 035 956	30,9%
272 dividendes interco	79 649 613	79 795 707	0,2%	69 149 609	69 295 703	0,2%
272/551 Secteur gaz	26 116 848	26 089 322	-0,1%	23 067 668	23 040 143	-0,1%
272/552 Secteur électricité (et 553)	50 246 210	50 333 575	0,2%	43 303 242	43 390 607	0,2%
272/874 Secteur eau	1 624 362	1 624 362	0,0%	1 179 944	1 179 944	0,0%
272/780 Secteur teledistribution (et 762)	606 172	512 426	-15,5%	562 463	468 717	-16,7%
Autres 272	1 056 021	1 236 021	17,0%	1 036 292	1 216 292	17,4%
273	21 515	21 515	0,0%	16 196	16 196	0,0%
274	802	802	0,0%	802	802	0,0%
275	36 686	116 686	218,1%	36 602	116 602	218,6%
280 dividendes entreprises privées	1 719 182	1 684 537	-2,0%	675 938	641 293	-5,1%
800-889 remboursement prêts	2 859 058	2 826 913	-1,1%	2 666 767	2 634 622	-1,2%

remboursement prêts par ménage et asbl	412 630	447 568	8,5%	392 012	426 949	8,9%
remboursement prêts autres pouvoirs publics	2 151 444	2 084 360	-3,1%	2 027 710	1 960 627	-3,3%
autres remboursements	294 984	294 984	0,0%	247 045	247 045	0,0%
Autres ROD	325,58	326	0,0%	325,58	325,58	0,0%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.



Annexe III : Modifications budgétaires 2022, dépenses par groupe fonctionnel

Tableau 13 : Modifications budgétaires 2022, dépenses par groupe fonctionnel, exercice propre du service ordinaire.

	Toutes les communes			Communes ayant procédé à des modifications budgétaires		
	Initial 2022	MB 2022	Variation	Initial 2022	MB 2022	Variation
09 Recettes et dépenses générales	171 943 590	177 984 573	3,5%	83 755 118	89 796 101	7,2%
029 Fonds	200	200	0,0%	200	200	0,0%
049 Impôts et redevances	20 624 103	21 338 806	3,5%	19 157 894	19 872 597	3,7%
123 Administration générale	997 102 463	1 015 873 169	1,9%	818 744 928	837 515 635	2,3%
Autre	630 113 341	757 217 235	20,2%	498 857 332	625 961 225	25,5%
	1 819 783 697	1 972 413 983	8,4%	1 420 515 472	1 573 145 758	10,7%
369 Pompiers	152 052 763	153 884 764	1,2%	124 873 542	126 705 543	1,5%
399 Justice-Police	579 968 758	588 536 056	1,5%	465 544 015	474 111 313	1,8%
499 Communication Voirie Cours d'eau	729 372 413	744 009 676	2,0%	621 961 956	636 599 219	2,4%
599-699 Economie	102 050 019	105 002 128	2,9%	89 320 812	92 272 921	3,3%
729-759 Enseignement	434 662 996	449 963 273	3,5%	357 958 934	373 259 211	4,3%
767-799 Culture, loisirs, cultes	544 667 182	559 071 333	2,6%	458 879 379	473 283 530	3,1%
839-859 Politiques sociales et emploi	882 110 594	902 230 210	2,3%	726 589 845	746 709 460	2,8%
872-879 Hygiène Environnement Santé publique	540 493 336	546 314 132	1,1%	440 757 149	446 577 946	1,3%
939 Logement urbanisme	99 489 951	102 213 217	2,7%	80 545 313	83 268 579	3,4%

Sources : budgets communes wallonnes, calculs propres.

Les Cahiers des Finances Locales

1. Bednar, N. (2016), « La situation budgétaire des provinces wallonnes en 2016 », Le cahier des finances locales n°1, Décembre 2016, SPW éditions.
2. Bosquillon L. et N. Hotton (2017), « Le calcul du solde SEC 2010 pour les communes et les CPAS wallons », Le cahier des finances locales n°2, Février 2017, SPW éditions.
3. Bednar, N. (2017), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2017 », Le cahier des finances locales n°3, Juillet 2017, SPW éditions.
4. Bednar, N. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie », Le cahier des finances locales n°4, Mars 2018, SPW éditions.
5. Bednar, N. et Bosquillon L. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie : une évaluation », Le cahier des finances locales n°5, Avril 2018, SPW éditions.
6. Mascia, P. (2018), « Le financement général des communes : analyse et comparaison interrégionale », Le cahier des finances locale n°6, Juillet 2018, SPW éditions.
7. Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2018 », Le cahier des finances locales n°7, Août 2018, SPW éditions.
8. Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2019 », Le cahier des finances locales n°8, Juillet 2019, SPW éditions.
9. Bosquillon L. et M. Leloup (2021), « Covid 19 et budgets communaux. Premières évaluations des impacts budgétaires de la crise et des mesures d'assouplissements budgétaires », Le cahier des finances locales n°9, Avril 2021, SPW éditions.
10. Bednar, N. (2022), « Comment les communes wallonnes ont-elles intégré au 20 juillet 2022 les effets de la hausse de l'inflation dans leurs modifications budgétaires », Le cahier des finances locales n°10, Août 2022, SPW éditions.
11. Bednar, N. et M. Leloup (2022), « Evolution de la situation budgétaire des CPAS wallons 2014-2022 », Le cahier des finances locales n°11, Septembre 2022, SPW éditions, à paraître.

CAHIER DES FINANCES LOCALES N°10

COMMENT LES COMMUNES WALLONNES ONT-ELLES INTÉGRÉ AU 20 JUILLET 2022 LES EFFETS DE LA HAUSSE DE L'INFLATION DANS LEURS MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES ?

Ce cahier analyse comment les communes wallonnes ont intégré, au 20 juillet 2022, les effets de la hausse de l'inflation (dépassements de l'indice pivot et crise énergétique) dans leurs modifications budgétaires.